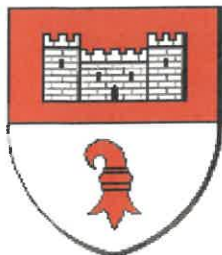


Commune de
S^t Bonnet le Chastel



Le Maire

Saint-Bonnet-le-Chastel, le 24 juin 2021

à **M. le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**
59 boulevard Léon-Jouhaux
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND Cedex

Objet : attribution des marchés de transport scolaire

Monsieur le Président,

Je me dois de vous rapporter la vive émotion des habitants de mon territoire face à la récente attribution des marchés de transport scolaire, comme des lignes régulières, dans le périmètre d'*Ambert-Livradois-Forez*.

Il ne m'appartient pas de remettre en cause la légalité et la validité de celles-ci.

Vous comprendrez, en revanche, que je partage les inquiétudes des opérateurs "historiques" et de leurs salariés sur le devenir de leurs entreprises et de leurs emplois.

Je n'oublie pas que les élus de ma Communauté de Communes, par une délibération du 11 mars 2021, en vous reconnaissant le rôle de seule *Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité*, ont fait le choix de ne pas prendre la compétence *mobilité* au sens de la loi n°2019-428.

Cependant, en raison des missions de police générale que me confère le Code Général des Collectivités Territoriales, je considère de mon devoir de vous interroger sur les conditions qui seront celles du transport des enfants afin de se rendre dans leur établissement scolaire ou pour regagner leur domicile.

Ces enfants vivent en effet dans des villages disséminés sur tout le territoire communal qui se trouve en moyenne montagne. Du fait des intempéries et de la faible fréquentation de nos voiries, les conditions de circulation peuvent être compliquées, même si les services communaux et départementaux assurent globalement une bonne viabilité hivernale.

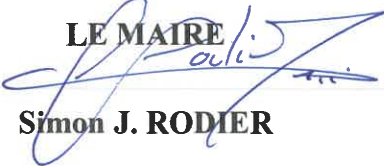
Les opérateurs "historiques" sont coutumiers de ces conditions. Les chauffeurs sont formés et habitués à conduire sur des routes enneigées ou verglacées ; le matériel est très régulièrement entretenu, la plupart des réparations pouvant s'effectuer sur place, garantissant ainsi une bonne disponibilité des véhicules.

Je vous remercie de m'indiquer si les mêmes garanties existeront à l'avenir. Je vous saurai gré, par exemple, de me préciser si la notation des entreprises ayant soumis à vos appels d'offre comportait une partie technique qui prenait en compte ces critères.

Ce questionnement me semble d'autant plus pertinent que ces aspects techniques engagent aussi la qualité, la continuité mais aussi la réactivité du service alors que de nouvelles familles souhaitent s'implanter dans les Communes *d'Ambert-Livradois-Forez*.

Les modalités de (non)-acheminement des documents électoraux, lors des scrutins du 20 juin 2021, ont rappelé que l'aune financière ne pouvait constituer le seul critère du choix des entreprises qui se voient confier des missions de service public.

Espérant que votre réponse, et vos actions, seront de nature à lever mes doutes et inquiétudes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma plus haute considération.

LE MAIRE

Simon J. RODIER